

SOMMAIRE – ANNIE TREMBLAY

LES STRATÉGIES D'ACQUISITIONS RESPONSABLES : COMPRENDRE LE PROCESSUS D'OBTENTION D'UNE ÉCOÉTIQUETTE, UN EXEMPLE DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

Le marché des produits et services « verts » prend de plus en plus d'ampleur depuis une quinzaine d'années. L'épuisement des ressources naturelles, conséquence de leur utilisation effrénée, a amené les organisations soucieuses de leur impact sur l'environnement à se conformer à des critères proposés par des programmes de certification.

L'un des objectifs de cet essai est de présenter les différentes stratégies d'acquisitions responsables intégrant des critères de nature environnementale au moment de sélectionner un produit. Les principales stratégies utilisées sont : d'exiger que le fournisseur implante un système de gestion environnementale, l'envoi de questionnaire au fournisseur, l'audit de conformité, les exigences et restrictions quant au contenu d'un produit, l'analyse de cycle de vie d'un produit et enfin l'écoétiquetage. Une brève description de ces stratégies ainsi que des principaux avantages et inconvénients associés à leur utilisation sont également présentés.

L'écoétiquetage est la stratégie d'acquisition qui a été davantage approfondie. Son accessibilité, l'augmentation de son utilisation et sa reconnaissance par les consommateurs en fait une stratégie commerciale privilégiée. Afin de comprendre les dessous et les rouages de cette stratégie d'acquisition, une description des termes utilisés et de ce qui la caractérise ont été effectuée. Puis, un survol de l'encadrement normatif, réglementaire et législatif relatif à l'utilisation des écoétiquettes sur des produits canadiens et québécois est proposé. Enfin, les organismes responsables de promouvoir et de développer l'écoétiquetage, tant au niveau national qu'international, sont présentés dans cette section.

Pour faire suite à la première partie de l'essai, un exemple concret de la démarche à accomplir pour produire une déclaration environnementale de type III, est exposée. Cette seconde partie met en lumière de quelle façon les fournisseurs de produits

s'adaptent à la demande des consommateurs soucieux de concilier leurs préoccupations environnementales ainsi que leur désir de consommer.

Le processus menant à produire la déclaration environnementale de type III, a été effectuée dans le cadre d'un mandat avec la firme de consultant Dessau inc. L'objectif du mandat était de comptabiliser toutes les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par la production d'une catégorie de papier, Écopapier et ce pendant l'ensemble de son cycle de vie. Pour des raisons de confidentialité, le nom de l'entreprise et du produit sont fictifs. L'ACV du produit sélectionné est l'exercice préalable à la déclaration environnementale qui permet de recueillir et comptabiliser des informations avec une rigueur scientifique.

Seule l'étape de l'ACV, relativement aux émissions GES produites, est présentée. Il est important de mentionner que celle-ci a été menée en conformité avec la norme ISO 14040 et avec le programme de certification *Environmental Product Declaration* (EPD) développé par le Swedish Environmental Management Council. L'EPD étant la certification choisie par Industrie Papetière inc. pour promouvoir son papier.

L'ACV de l'Écopapier a été subdivisée en 6 étapes soit : l'inventaire des données qui comprend notamment les limites du système à l'étude et les règles d'affectations utilisées, les résultats de l'inventaire, les calculs des données de l'inventaire, l'évaluation des impacts, l'analyse de sensibilité des données.

Les résultats tendent à démontrer que les émissions de GES associées à la production de l'Écopapier sont peu importantes. En effet, en comparant les émissions de GES des autres produits de pâtes et papiers, pour lesquelles des informations étaient disponibles avec celles de l'Écopapier, il apert que ce produit serait un choix apportant de réelles bénéfices pour l'environnement. Toutefois, la conclusion n'est pas si évidente à établir puisqu'il existe de nombreuses variables appliquées ou applicables lors de la production d'une analyse de cycle de vie. Pour cette raison, les ACV sont actuellement difficilement comparables à moins de prendre connaissance en détail des limites, des règles d'affectations, des objectifs, de la spécificité des informations recueillies auprès des intervenants, des méthodes de calcul utilisée bref , tout ce qui compose une ACV.

Le but de cet ACV était de produire une déclaration environnementale démontrant au consommateur que l'Écopapier engendre moins d'impact environnemental que ceux de

la même catégorie. À ce jour, l'impact de la publicité résultant de cette étude n'a pas été divulgué alors il n'est pas possible de commenter ce qu'elle laissera comme impression au consommateur ou encore si les résultats de l'ACV seront interprétés adéquatement.

Enfin, les constats principaux de cet essai quant aux stratégies d'acquisition employés sont le manque d'encadrement réglementaire et normatif, de comparabilité entre les différentes stratégies d'acquisitions responsables utilisées et de preuves réelles que des bénéfices environnementaux sont associés avec cette pratique.

Suite à ces constats, il est nécessaire qu'un encadrement réglementaire et normatif spécifique aux acquisitions responsables soit développé. Le manque d'encadrement entraîne des conséquences négatives sur la perception des consommateurs face aux produits dits écologiques ou verts. Actuellement, plusieurs entreprises affublent leurs produits de déclarations environnementales qui sont trompeuses ou simplement non-pertinentes.

De plus, les organisations qui privilégient les acquisitions responsables devraient s'assurer de la véracité des déclarations écologiques des produits qu'elles sélectionnent en exigeant une preuve. Cette preuve pourrait ensuite être rendue disponible pour consultation aux consommateurs qui veulent s'assurer des réels bénéfices environnementaux qu'entraîne leur choix.

Le marché des produits ayant moins d'impact sur l'environnement est pleine expansion alors il est temps d'imposer un contrôle plus restrictif quant à l'utilisation des déclarations écologiques. Ce contrôle permettrait peut être de dissuader les fournisseurs frauduleux au profit des organisations qui mettent temps et argent pour démontrer les performances environnementales de leur produit. Les solutions relatives à l'encadrement des déclarations écologiques ne sont pas discutées dans cet essai. Toutefois, cette piste de solution pourrait faire l'objet d'un autre essai.